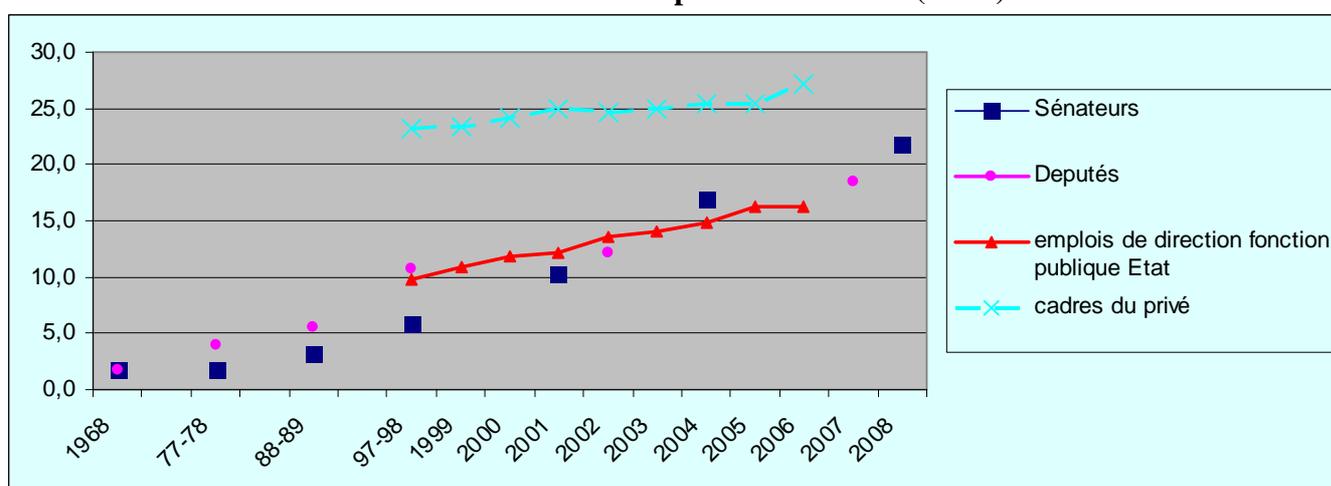


## Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable - 20/01/2010 Proposition d'indicateurs phares

### Défi n°9 (9.1.1): participation des femmes à la gouvernance, part des sénatrices

En 2008 21,8 % des élus au Sénat sont des femmes contre 5,9 % en 1998 et 1,7 % en 1977. Favorisée par les dispositions de la loi du 10 juillet 2000, cette augmentation reste nettement en retrait de la part des femmes candidates (42 %) et de leur poids dans le corps électoral (53 %). Cette proportion relativement faible indique un retard de la France sur les questions de parité entre hommes et femmes par rapport aux pays les plus avancés, alors que la parité participe du développement durable et peut être un vecteur d'une meilleure gouvernance. De fait, les femmes ne représentent que 18,5 % des élus à l'assemblée nationale en 2007, et 16,3 % des emplois de direction dans la fonction publique d'Etat en 2006.

Part des femmes dans certains emplois ou fonctions (en %)



Sources : ministère de l'intérieur pour les résultats aux élections, DGAFP pour la fonction publique, Insee - DADS pour les cadres du secteur privé et semi-public.

Champ ; France métropolitaine, salariés à temps complet pour les salariés du secteur privé et semi public.

Note : Pour faciliter la lecture, les années d'élections 1977 au Sénat et 1978 à l'Assemblée nationale sont représentées par un seul point en abscisse. Il en est de même des années 1988 (Assemblée nationale) et 1989 (Sénat), comme des années 1997 (Assemblée nationale) et 1998 (Sénat).

Le champ des responsabilités prises en compte n'est pas le même dans le secteur privé et semi public et dans la fonction publique d'Etat.

#### Définition

L'indicateur principal est la part des femmes parmi les personnes élues au Sénat. Cet indicateur fait partie de ceux retenus par le rapport du CNIS sur les inégalités sociales. Afin d'éclairer les évolutions, il est complété par des regards complémentaires sur la parité concernant les élus à l'assemblée nationale, les emplois de direction dans la fonction publique d'Etat et les emplois de cadre du privé.

Dans la fonction publique d'Etat, les emplois de direction pris en compte sont les emplois de préfets et recteurs, de direction d'administration centrale, les chefs de mission de même rang, les chefs de service et directeurs adjoints, les sous directeurs, les chefs de service d'inspection générale, les TPG, chefs de service déconcentrés, les dirigeants des juridictions nationales et des juridictions territoriales judiciaires ou administratives (parquet, TGI, cour d'appel, TA, cours administratives d'appel), ainsi que des cours régionales des comptes (source DGAFP, enquête spécifique).

Dans le secteur privé et semi public, ce sont les emplois de cadre (définition Insee) qui sont suivis. Ce champ plus large ne correspond pas au même niveau dans l'échelle des responsabilités que le champ sélectionné dans la fonction publique d'Etat, ce qui rend les résultats non comparables.

# Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable - 20/01/2010

## Proposition d'indicateurs phares

### Objectifs du défi 9 la stratégie nationale concernant la gouvernance

Cet objectif vise à faciliter notre adaptation au changement et à aider notre société à évoluer en associant les parties prenantes.

Il implique de favoriser l'appropriation des objectifs par le public, développer la gouvernance locale, expérimenter de nouvelles voies, mettre en œuvre le devoir d'exemplarité des acteurs publics dans la gouvernance

### Enjeux

Viser une amélioration de la parité homme- femme dans les fonctions électives nationales et les emplois décisionnels de la fonction publique ou du secteur privé et semi-public peut être vue comme une manière d'aider la société à évoluer en associant toutes les compétences. C'est aussi une manière de favoriser l'expérimentation de nouvelles voies pour l'appropriation d'objectifs de développement durable.

L'indicateur principal sur la part des sénatrices dans l'ensemble des élus au sénat donne une information régulière (triennale) dépendant des fonctionnements de l'ensemble de la société et non pas directement des lois sur la parité dans les mandats électoraux promulgués depuis 2000 (élections municipales pour les communes de plus de 3500 habitants, élections régionales et européennes).

### Analyse

En 2008 21,8 % des élus au Sénat sont des femmes contre 5,9 % en 1998 et 1,7 % en 1977. Favorisée par les dispositions de la loi du 10 juillet 2000, cette augmentation reste nettement en retrait de la part des femmes candidates (42 %) et de leur poids dans le corps électoral (53 %). L'effet des lois sur la parité est particulièrement sensible sur les conseillers municipaux (35 % de femmes en 2008), les conseillers régionaux (47,6 % de femmes en 2004), et les élus au parlement européen (44,4 % de femmes en 2009). La part des femmes députées évolue plus lentement : elles représentent 18,5 % des élus à l'assemblée nationale en 2007 contre 10,8 % en 1997 et 4,0 % en 1978.

Dans les emplois de direction de la fonction publique d'Etat, la part des femmes reste faible, inférieure même à celles des femmes occupant des fonctions électives nationales : 16,3 % en 2006 alors qu'elles représentent un peu plus de 50% des effectifs. Elles étaient 9,7 % en 1998.

Dans le secteur privé et semi public, la part des femmes parmi les cadres est de 27,1 % en 2006 (contre 23,2 % en 1998). Si cette part apparaît plus large, c'est d'abord parce qu'il ne s'agit pas du même niveau dans l'échelle des responsabilités. Ainsi 17,1 % seulement des chefs d'entreprises de 10 salariés et plus sont des femmes.

Dans le rapport mondial sur le développement humain du PNUD, la France est classée en 2009 au 17<sup>e</sup> rang pour l'indice de la participation des femmes. Il s'agit d'un indice synthétique, avec les défauts inhérents à ce genre d'instrument ; il combine notamment les parts dans les postes de ministres, de parlementaires, de cadres, de techniciens, et les différences de salaires, en utilisant également les dates clés pour l'accès aux votes et mandats électifs.

### Pour en savoir plus

- <http://www.insee.fr> (dossier sur la parité)
- <http://www.observatoire-parite.gouv.fr> (reperes statistiques)
- <http://www.fonction-publique.gouv.fr/rubrique69.html> (partie statistiques)
- <http://www.undp.org/french/> (PNUD rapport sur le développement humain)